

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie, sous la présidence de Mme AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, VERNA GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, COLAS Myriam, MÉSANGE Gilles, POULEAU Laurent, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, GUILLANEUF Élodie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Secrétaire de séance : LEMAIRE Valérie

Ordre du jour : devis complémentaire pour l'abattage d'arbres au parc Georges Duvoux

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2024 à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2024-01-18-01 : Devis complémentaire pour l'abattage d'arbres au parc Georges Duvoux**

Monsieur LABBÉ, 1^{er} adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération approuvée en date du 11 octobre 2023 relative à des travaux forestiers dans le parc « Georges Duvoux » attribués à l'entreprise d'espaces verts « Girard Paysage » concernant l'abattage de 30 arbres morts et dangereux pour un montant de 12 637 € HT déduction faite de la remise de 300 € HT pour valorisation du bois de chauffage.

Par ailleurs, il précise que la maladie des chênes a été découverte sur 34 arbres supplémentaires et 15 autres ont été identifiés comme dangereux.

Deux solutions sont proposées :

- Fermer le parc au public définitivement face au danger que représentent pour les promeneurs les arbres creux ou morts sur pied ;
- Effectuer les travaux d'abattage.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente donc un devis complémentaire établi par l'entreprise d'espaces verts « Girard Paysage » dont le montant s'élève à 11 198 € HT comprenant une remise de 300 € HT pour valorisation du bois de chauffage.

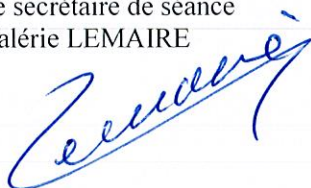
M. DE FLORIS demande si des personnes intéressées pourraient récupérer le bois abattu sur place.

M. LABBÉ répond qu'il faudra gérer l'opération et suivre sur le long terme et indique que les arbres morts ont une faible valeur économique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres votants (M. DE FLORIS ayant voté contre) :

- DÉCIDE de sécuriser le parc « Georges Duvoux » vu les risques inhérents aux arbres morts et dangereux,
- APPROUVE le devis établi par l'entreprise « Girard Paysage » 2 impasse de la Picardière, 37110 Dame Marie les Bois, d'un montant de 11 198,00 € HT soit 13 437,60 € TTC pour effectuer les travaux forestiers supplémentaires.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Le secrétaire de séance
Valérie LEMAIRE



Le Maire
Michèle AUGÉ

